

**Commune de La COUARDE-SUR-MER**  
**Mairie**  
**9 Grande Rue**  
**17670 LA COUARDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**

**N° 2022068**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Nadège BIELOT, Vanina PICHEVIN ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Madame Dominique BAESJOU et Messieurs Mathieu BONITON, Franck DUVERNAY ainsi que Philippe MARSAC.

Pouvoirs : Mathieu BONITON à Vanina PICHEVIN,  
Franck DUVERNAY à Denis GIRAUDEAU,  
Philippe MARSAC à Patrick RAYTON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BROCHARD

**OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE DE MOUILLAGES 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS – ANNULE ET REMPLACE**

Monsieur le Maire donne la parole à Virgine BESSON, conseillère déléguée, qui explique la nécessité de reprendre l'affectation des résultats du budget annexe « zone de mouillages » pour les raisons suivantes :

Vu la délibération n° 2022023 portant affectation des résultats du 28 mars 2022 ;

Vu l'approbation du compte administratif 2021 le 28 mars 2022 ;

Vu les observations de la trésorerie relatives à la reprise erronée des résultats ;

Considérant que le résultat d'investissement de clôture de l'exercice 2020 excédentaire de 6 018,21 € et non de 3 441,49 € soit un écart de 2 576,72 €,

Ainsi,

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité ;

- D'annuler la délibération n°2022023 portant affectation des résultats au budget annexe « zone de mouillages » et de la remplacer par la présente ;

- Décide d'affecter les résultats comme suit sachant que la décision modificative n°1 du budget annexe « zone de mouillages» prévoit l'augmentation du 001 de 2 576,72 € en recettes :
  - Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 9 859,70 €
  - Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 6 865,86 €

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations.

A La Couarde, le 19 octobre 2022.

Le Maire,

Patrick RAYTON.

